

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

DEUXIÈME COMMISSION  
28e séance  
tenue le  
lundi 31 octobre 1988  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 28e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

TABLE DES MATIERES

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE  
A/C.2/43/SR.28  
15 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est cuverte à 10 h 15.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/43/3, 399, 402, 480, 587, 692, 709, 713, 723, 731 et 755; A/43/457-E/1988/102 et A/43/463-E/1988/106)

- a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (A/43/375-E/1988/73 et Corr.1)
- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (A/43/449 et Add.1 et 2, A/43/483, 514, 703 et 727)

1. M. FARAH (Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan (A/43/755), dit que la situation tragique qui règne au Soudan constitue une situation d'urgence complexe et nécessite une attention particulière de la part des organismes des Nations Unies. Suite à une demande adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Soudan, une mission dirigée par M. Farah s'est rendue dans ce pays en juillet 1988 en vue de mettre en place les mécanismes nécessaires pour mobiliser les secours d'urgence. La mise en oeuvre de ce programme a malheureusement été retardée par des inondations catastrophiques en août et septembre, mais, à la mi-septembre, le Directeur du Bureau des opérations d'urgence en Afrique a pu diriger une mission de l'ONU au Soudan pour déterminer les besoins de ce pays. C'est sur les conclusions de cette mission que le Secrétaire général a basé son rapport.

2. La mission, qui s'est rendue dans diverses provinces, a estimé qu'au moins 2 250 000 personnes avaient besoin d'une aide d'urgence et que l'aide internationale ne pouvait parvenir qu'à 1,5 million d'entre elles. Leur nombre devrait atteindre 2 millions d'ici à la fin de 1989.

3. Les recommandations contenues dans le rapport reposent sur le principe, accepté par le Gouvernement soudanais, selon lequel l'aide d'urgence doit être acheminée dans le cadre de programmes ou projets clairement définis. Ce principe a sous-tendu la formulation de 21 programmes et projets, regroupés en 10 catégories, d'un coût approximatif de 70 millions de dollars des Etats-Unis. Un document plus exhaustif, donnant une ventilation détaillée des besoins, sera publié prochainement pour permettre aux gouvernements et aux organisations de déterminer comment leur contribution serait la plus efficace. Le Secrétaire général espère qu'étant donné l'urgence de la situation, l'appel lancé par le Gouvernement soudanais, qu'il appuie pleinement, recevra une réponse rapide et généreuse.

4. M. KRAMER (Canada) fait observer que l'ONU joue un rôle de plus en plus important et assuré face aux demandes d'assistance économique spéciale et de secours en cas de catastrophe. En contribuant à la formulation du plan économique pour l'Amérique centrale, en donnant la priorité à l'aide aux Etats de première ligne de l'Afrique australe et en élaborant le programme humanitaire en Aghanistan, l'Organisation manifeste une heureuse disposition à prendre des initiatives et à

/...

(M. Kramer, Canada)

innover pour mobiliser les efforts déployés sur le plan humanitaire et en matière de développement à l'appui de processus et d'objectifs politiques plus vastes. Il convient de se féliciter en particulier de l'action de l'Equipe spéciale pour les opérations d'urgence en Afrique et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la décision 42/433 de l'Assemblée générale (A/43/731) fait apparaître diverses améliorations déjà introduites ou en cours d'introduction pour permettre au système des Nations Unies de mieux faire face aux situations d'urgence.

5. Le Service consultatif de gestion étudie le programme de travail et la structure du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe dans la perspective d'une plus grande attention aux catastrophes naturelles et une équipe spéciale PNUD/Bureau du Coordonnateur a été créée pour améliorer les modalités de la coopération. Selon ses principales recommandations, il faudrait, entre autres choses, améliorer la formation du personnel des bureaux extérieurs du PNUD dans le domaine des interventions en cas de catastrophe, rédiger un manuel de gestion des catastrophes, mettre en place des groupes d'intervention en cas de catastrophe dans les pays sujets aux catastrophes, procéder à des évaluations d'ensemble des besoins, mieux utiliser les réseaux de communication et clarifier le rôle du représentant résident et du coordonnateur résident des Nations Unies. Par ailleurs, la nécessité d'intégrer la planification préalable et l'atténuation des effets des catastrophes dans les plans nationaux de développement, le cas échéant avec l'aide du PNUD, devrait être largement reconnue. Il faut espérer que les conclusions de l'Equipe spéciale seront mises en oeuvre.

6. Le Canada est résolument en faveur d'une action internationale concertée pour obtenir et diffuser des renseignements propres à réduire l'incidence des catastrophes naturelles et pour en atténuer les effets et approuve l'idée de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

7. La délégation canadienne espérait trouver dans le rapport du Secrétaire général plus de précisions sur la contribution que l'ONU pourrait apporter à la réalisation des objectifs de la Décennie proposée et sur la façon dont elle pourrait devenir un centre international d'échange d'informations, de dépôt de documents et de coordination de l'action internationale. Les préparatifs de la Décennie ne font que commencer et le rôle exact de l'ONU n'a pas encore été défini. Il importe pourtant de reconnaître que les connaissances et les informations pertinentes sont en grande partie décentralisées. Il est donc essentiel, si l'on veut accomplir des progrès réels, d'exploiter ces connaissances et informations et de les diffuser de façon efficace plutôt que de les centraliser ou de les copier et ce, d'autant plus que le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle de catalyseur.

8. M. BEN LAMINE (Tunisie), parlant au nom du Groupe des 77, réaffirme l'appui et l'attachement du Groupe des 77 à l'action menée dans le domaine des secours en cas de catastrophe et exprime son appréciation pour les efforts déployés par le Secrétaire général et pour son rapport (A/43/375).

/...

(M. Ben Lamine, Tunisie)

9. Le Groupe des 77 constate avec satisfaction que, grâce à une contribution financière importante, le Bureau du Coordonnateur est mieux en mesure de faire face aux catastrophes. Le Gouvernement italien a permis au Bureau du Coordonnateur d'envoyer par voie aérienne des secours à des pays ayant grandement souffert de catastrophes naturelles. Par ailleurs, il convient de se féliciter du fait que le PNUD a pu accroître sa capacité d'information en utilisant efficacement le réseau de communication dont il dispose et cela a pu être constaté lors des dernières catastrophes survenues au Bangladesh, à la Jamaïque et au Soudan ainsi que lors de l'invasion acridienne sans précédent en Afrique, surtout en Afrique du Nord.

10. Le Groupe des 77 aimerait souligner qu'il importe de renforcer la coopération sur le terrain entre le Bureau du Coordonnateur et le PNUD et note que les programmes de secours ont permis d'apporter une assistance efficace aux gouvernements intéressés. Enfin, le Groupe des 77 se félicite du rôle du Bureau du Coordonnateur dans le domaine de la planification préalable et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

11. M. VIESTENZ (République démocratique allemande) prend note avec satisfaction des dernières initiatives prises par le Secrétaire général à propos de secours d'urgence au Mozambique, à l'Angola et à l'Afghanistan et de la décision de l'Assemblée générale de mobiliser une assistance économique à l'Amérique centrale. Il se loue par ailleurs de la grande diversité des activités entreprises par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, qui a un mandat assez vaste pour pouvoir prendre les mesures voulues. A l'avenir, il devrait concentrer ses efforts sur les opérations de secours en cas de catastrophe naturelle soudaine et aussi sur la prévention des catastrophes. Il y a tout lieu de se féliciter de l'importance croissante donnée à l'action préventive.

12. La délégation de la République démocratique allemande est convaincue qu'en poursuivant la mise en oeuvre des conclusions et recommandations formulées dans les documents A/43/375 et A/42/657, on pourra utiliser de façon plus rationnelle les capacités du Bureau du Coordonnateur et mieux coordonner les différentes activités entreprises par les organismes des Nations Unies. Elle a aussi suivi avec intérêt la suite donnée à la résolution 42/169, par laquelle l'Assemblée générale a désigné les années 90 comme la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

13. La délégation de la République démocratique allemande manifeste sa profonde sympathie au Bangladesh et au Soudan ainsi qu'aux populations de la Jamaïque, du Costa Rica, du Nicaragua et des Philippines, victimes d'ouragans et de cyclones. Indépendamment de l'assistance matérielle, le peuple nicaraguayen a, plus que jamais, besoin d'un climat politique sain, pour pouvoir décider de son propre avenir sans ingérence extérieure.

14. Une tâche complexe et de longue haleine attend les pays sujets aux catastrophes et la communauté internationale tout entière : créer, aux niveaux national et international, les conditions dans lesquelles tous ces pays pourront prendre des mesures préventives et seront mieux à même de faire face aux catastrophes naturelles. L'ONU a un rôle important à jouer à cet égard.

(M. Viestenz, Rép. dém. allemande)

15. La République démocratique allemande continuera à coopérer avec les Etats de première ligne de l'Afrique australe dans l'application de leurs plans et programmes nationaux. La politique d'agression et de déstabilisation poursuivie par la République sud-africaine étant l'une des causes profondes de la situation économique et sociale critique qui prévaut dans les Etats de première ligne, les efforts déployés pour rétablir la santé économique du continent africain doivent aller de pair avec une action résolue pour éliminer l'apartheid.

16. M. YUAN Shaofu (Chine) fait observer que la Chine est au nombre des pays qui ont été victimes de catastrophes naturelles en 1988 : inondations et sécheresse ont fait plus d'un million de sans-abri et 25 millions de sinistrés au total dans quatre provinces. Elle se sent donc profondément solidaire des pays et des peuples victimes de catastrophes naturelles. De graves catastrophes naturelles ont sévi même aux Etats-Unis, un des pays économiquement les plus développés du monde, ce qui prouve qu'il est impossible de les prévenir même si on dispose des plus grands moyens économiques et techniques.

17. Il faut non seulement déployer des efforts pour apporter des secours d'urgence et prévenir de nouvelles catastrophes, il faut les intensifier et il est donc préoccupant de constater que les ressources pouvant être mobilisées dans le cadre du système des Nations Unies sont actuellement très limitées. La Chine espère que les pays développés et tous les pays et organisations internationales qui sont en mesure de le faire manifesteront davantage leur sollicitude et renforceront leur appui à l'assistance économique spéciale et aux secours en cas de catastrophe.

18. La Chine espère que la communauté internationale et les organismes des Nations Unies ne ménageront aucun effort pour améliorer et moderniser le mécanisme existant de prévention des catastrophes naturelles et que les échanges de renseignements entre les divers organismes en cause seront suffisamment rapides pour que chaque pays puisse profiter de l'expérience des autres. La délégation chinoise appuiera tout effort déployé en ce sens par le Secrétaire général.

19. M. KNUDSEN (Norvège), parlant au nom des pays nordiques, dit que ceux-ci ont fourni des secours d'urgence supplémentaires à la plupart des pays victimes de catastrophes naturelles ayant fait l'objet de résolutions de l'Assemblée générale. Il faudra s'attaquer aux causes profondes des catastrophes naturelles, aux niveaux aussi bien national qu'international. Au niveau national, ceci suppose du personnel qualifié pour le travail de prévention des grandes catastrophes naturelles et la préparation préalable. Il faut aider les autorités nationales et locales à protéger les ressources naturelles et à relever les zones sinistrées. Le système des Nations Unies offre le meilleur cadre de coopération et de coordination au niveau international. Les pays nordiques apprécient le travail accompli par le Bureau du Coordonnateur en informant la communauté internationale de l'ampleur des catastrophes, ce qui est indispensable pour la coordination des secours. Le Bureau du Coordonnateur pourrait également jouer un rôle utile de coordination pour ce qui est d'atténuer les effets des catastrophes en supervisant les activités de prévention et de préparation et en s'assurant qu'il n'y ait pas de double emploi.

/...

(M. Knudsen, Norvège)

20. Alors qu'ils ne sont généralement pas favorables à l'idée de résolution distincte sur l'assistance économique, les pays nordiques se sont joints aux auteurs des résolutions relatives à trois catastrophes causées par l'homme. Il s'agit des résolutions de l'Assemblée générale sur l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins et sur le plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale ainsi que de la résolution du Conseil économique et social sur les programmes d'assistance des Nations Unies concernant l'Afghanistan.

21. Le conflit en Afrique australe comporte trois éléments : la question de Namibie, les actes de déstabilisation dirigés contre les pays voisins de l'Afrique du Sud et le système d'apartheid en Afrique du Sud proprement dite. Dans certains pays voisins, le Mozambique par exemple, le dérèglement du développement causé par les actes de déstabilisation soutenus par l'étranger est aggravé par des catastrophes naturelles. Depuis de nombreuses années, les pays nordiques apportent aux pays d'Afrique australe une assistance humanitaire et des secours considérables. Conformément au Programme d'action des pays nordiques contre l'apartheid, plus des deux tiers de leur aide bilatérale à l'Afrique va aux Etats de première ligne, 10 % étant alloués au programme d'action de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. L'aide humanitaire aux réfugiés - victimes de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, de son occupation illégale de la Namibie et de ses actes directs et indirects d'agression et de déstabilisation - représente aussi 10 %. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, tenue à Oslo en août 1988, a mis en lumière le sort tragique des près de 6 millions de personnes dans cette catégorie. Cette situation confirme la nécessité de prendre des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et d'apporter à la région à la fois une assistance humanitaire et une aide au développement - ce qui est la politique suivie par les pays nordiques.

22. Les problèmes qui se posent à l'Amérique centrale ont été aggravés récemment par des catastrophes naturelles et l'évolution de la situation économique, au niveau de la dette extérieure et du commerce international. Il existe un lien étroit entre l'évolution de la situation politique dans la région et les problèmes économiques et sociaux. Les pays nordiques ont accueilli favorablement le plan d'assistance économique spéciale à l'Amérique centrale présenté à la reprise de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ils ont salué ce plan, qui offre à leur avis à la communauté internationale un cadre important pour une action concertée. Ils ont en particulier noté avec satisfaction que ce plan soulignait la nécessité de favoriser la coopération entre les pays d'Amérique centrale, qu'il était fondé sur un vaste dialogue avec les pays de la région et que leurs priorités en matière de développement étaient dûment prises en considération. Les pays nordiques sont prêts à l'utiliser comme cadre de référence et encouragent les autres pays donateurs à en faire de même. Ils constatent avec un vif plaisir que les pays d'Amérique centrale ont convenu d'un mécanisme de suivi pour la coordination avec la communauté internationale. Ils espèrent que ce mécanisme

/...

(M. Knudsen, Norvège)

permettra un dialogue informel sur la coopération et que les intérêts véritables des pays de l'Amérique centrale y seront effectivement définis. Avant tout, il devra être géré par les institutions régionales.

23. Au début de l'année, en vue d'appuyer le processus de paix dans la région, les ministres nordiques du développement et de la coopération ont décidé d'intensifier leur coopération avec l'Amérique centrale. La priorité sera donnée aux initiatives des pays de la région en matière de coopération dans des domaines qui font avancer la démocratie - environnement, santé, femmes, etc.

24. L'assistance multisectorielle à l'Afghanistan pose des problèmes politiques et humanitaires considérables. Les pays nordiques appuient résolument les efforts du Coordonnateur des programmes d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies concernant l'Afghanistan. Il est essentiel de continuer à fournir une assistance aux réfugiés en dehors de l'Afghanistan jusqu'à ce qu'ils puissent être rapatriés. Les groupes vulnérables, par exemple les femmes et les enfants, devraient particulièrement retenir l'attention dans les programmes de secours et de relèvement. Les 700 000 veuves et orphelins constituent un groupe extrêmement vulnérable. Les besoins des handicapés méritent également une attention particulière. La formation professionnelle à long terme est de la plus haute importance pour leur réinsertion économique et sociale. Le programme visant à apprendre aux Afghans à désamorcer les mines est d'autant plus opportun que le déminage sera une condition préalable au rapatriement et à la mise en oeuvre des programmes de relèvement. Il faut également rendre hommage au Coordonnateur pour avoir établi des contacts étroits avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales et pour avoir associé dès le départ les chefs afghans à la définition des modalités d'exécution du programme d'aide internationale. Ainsi qu'ils l'ont montré à la récente conférence pour les annonces de contribution, les pays nordiques contribueront pour leur part au financement des secours d'urgence au peuple afghan.

25. Mme SCOTT (Jamaïque) note que le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a réagi avec célérité lorsque l'ouragan Gilbert a ravagé la Jamaïque. Les communications étant presque entièrement interrompues, la Mission jamaïcaine n'avait que les rapports de situation du Bureau du Coordonnateur. Bien que le nombre considérable de catastrophes survenues ces derniers mois ait grevé ses ressources, le Bureau du Coordonnateur a réussi à apporter une assistance précieuse aux pays victimes. En effet, selon le rapport du Secrétaire général (A/43/375), le nombre de situations dans lesquelles il est intervenu a augmenté pendant l'exercice 1986-1987. Il est décourageant cependant d'apprendre qu'en raison de la crise financière, il n'a pu répondre qu'à la moitié des demandes de dons en espèces. La récente multiplication des grosses catastrophes met en lumière la nécessité d'assurer la santé financière du Bureau du Coordonnateur.

/...

(Mme Scott, Jamaïque)

26. La prévention des catastrophes et la préparation préalable demeurent de la plus haute importance pour les pays en développement. Les catastrophes naturelles sont plus durement ressenties dans les pays en développement et les nations les plus pauvres, qui doivent accorder plus d'attention aux mesures nationales visant à atténuer les effets des catastrophes. Grâce aux efforts déployés par la Jamaïque pour renforcer les structures dans ce secteur, il y a eu moins de victimes en septembre. Le Projet interorganismes Pan-Caraïbes de prévention des catastrophes et de planification préalable a été mis en place avec le concours du Bureau du Coordonnateur. Ayant bénéficié du projet, la Jamaïque se félicite de son extension.

27. Une coopération internationale accrue permettrait de réduire les pertes de vies, les dégâts matériels et les bouleversements socio-économiques causés par les catastrophes naturelles. C'est pourquoi la délégation jamaïcaine a appuyé l'idée de désigner les années 1990 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Une action internationale concertée est nécessaire si l'on veut que tous les pays aient accès aux informations et aux techniques permettant de réduire la portée des catastrophes naturelles. Il faut se féliciter de la création du Groupe international spécial d'experts pour la Décennie et des autres dispositions prises pour réaliser les objectifs de la Décennie. L'ONU est sans conteste l'instance la plus appropriée pour la mise en oeuvre des recommandations de la Décennie. Toutefois, la situation financière de l'Organisation ne doit pas compromettre le succès de la Décennie. C'est pourquoi, tous les Etats Membres doivent verser des contributions généreuses. UNDRONET, le nouveau réseau international d'information sur la gestion des opérations en cas de catastrophe, est une nouvelle preuve de l'importance, pour les efforts de secours des organismes des Nations Unies, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)  
(A/C.2/43/L.18)

Projet de résolution A/C.2/43/L.18

28. M. SANGA (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des Etats d'Afrique, présente le projet de résolution sur la Décennie des transports et des communications en Afrique et appelle l'attention sur la résolution 1988/67 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci recommande que l'Assemblée générale envisage de proclamer la période 1991-2000 deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique. Si l'Assemblée générale prend cette décision à la session en cours, les préparatifs pourraient être terminés avant la Décennie. Cette deuxième Décennie permettrait de compléter les résultats de la première et de résoudre les problèmes chroniques dans le domaine des transports et des communications en Afrique. Le Groupe africain espère que la Commission adoptera ce projet de résolution par consensus.

/...

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)  
(A/C.2/43/L.19)

Projet de décision A/C.2/43/L.19

29. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), parlant au nom du Groupe des 77, présente le projet de décision relatif à la création d'une commission consultative sur la dette et le développement. Les auteurs de ce projet de décision ont pris en considération la priorité que l'Assemblée générale accorde, ces dernières années, à la crise de la dette extérieure. Ils ont également pris en considération la nécessité de renforcer les mesures prises dans le cadre du système des Nations Unies et sur l'importance de la complémentarité entre les organismes du système, notamment l'ONU proprement dite et les institutions multilatérales de financement de Bretton Woods. La Commission consultative proposée serait composée de spécialistes des questions financières internationales et du développement parce que les problèmes de croissance et de développement dans les pays en développement sont liés. Le Groupe des 77 espère que la Deuxième Commission et l'Assemblée générale adopteront ce projet de décision.

La séance est levée à 11 h 35.